

**CHANGEZ
LEUR
HISTOIRE**



**IL A PERDU LA VIE
DANS UN ENDROIT
OÙ IL AURAIT DÛ
ÊTRE EN SÉCURITÉ**

Un accès sûr et digne à l'éducation

📍 Unecebo Mboteni – Afrique du Sud

ÉCRIRE POUR LES DROITS

ÉCRIRE DES LETTRES CHANGE DES VIES

Lorsqu'une poignée de personnes s'unissent derrière une autre, les résultats peuvent être extraordinaires.

Il y a presque 25 ans en Pologne, un petit groupe de militant·e·s s'est lancé dans un marathon de lettres de 24 heures en soutien à des personnes dont les droits humains étaient menacés. Ce qui était au départ un évènement modeste s'est transformé en la plus grande campagne mondiale en faveur des droits humains : *Écrire pour les droits*.

En 2001, on comptait 2 326 lettres rédigées à travers le monde. Ce chiffre a grimpé en flèche : en 2024, il atteignait plus de 4,6 millions de lettres, tweets, signatures de pétitions et autres actions lancées depuis plus de 200 pays et territoires. Des personnes venant du monde entier ont prouvé que les distances ne sont pas un obstacle à la solidarité, et que les mots ont le pouvoir d'insuffler de l'espoir et d'être un moteur de changement. Rien qu'en 2024, presque 1 million de personnes ont participé à des activités d'éducation aux droits humains comme celle-ci.

La somme de nos actions a contribué à changer la vie de plus de 115 personnes au fil des années, en participant à la libération de militant·e·s, en obtenant justice pour des personnes dont les droits ont été bafoués, et en protégeant celles et ceux qui plaident pour le changement.

Cette année encore, la campagne apporte son soutien à des personnes en danger du monde entier qui ont un point commun : leurs droits humains ont été bafoués uniquement en raison de qui elles sont ou pour avoir exercé leurs droits. Ensemble, nous pouvons réclamer justice pour ces personnes. Par l'intermédiaire d'*Écrire pour les droits*, elles recevront des milliers de messages personnalisés de solidarité venant de personnes à travers le monde, et leur témoignant qu'ils et elles ne sont pas seuls dans leur combat. En écrivant directement aux autorités, nous pouvons faire pression sur les personnes au pouvoir pour créer un monde plus juste et plus égalitaire.

Année après année, les personnes mises en avant dans le cadre de la campagne nous font savoir à quel point ces actions comptent pour elles. Beaucoup décrivent la force qu'elles puisent de tout le soutien qui leur est témoigné. Souvent, vos lettres mènent à un réel changement : des charges sont abandonnées, des personnes sont libérées, et les autorités adoptent de nouvelles lois ou politiques de protection des droits humains.

« Du fond du cœur, je peux dire que cette campagne m'a maintenue en vie, c'est ce qui les a empêchés de me tuer parce qu'ils savent que vous êtes là. »

Jani Silva, défenseuse de l'environnement, 2021

AVANT DE COMMENCER

Cette **activité d'éducation aux droits humains** peut être organisée dans différents cadres : en ligne ou hors ligne, dans une salle de classe, avec une association locale, en famille ou au sein d'un réseau de militant·e·s. En tant qu'animateur·trice, il vous revient d'adapter l'activité en fonction du cadre. Par exemple, il peut être judicieux de tenir compte des connaissances sur les sujets abordés dont dispose déjà le groupe, de la taille et la tranche d'âge du groupe et de la meilleure manière d'organiser votre activité en vue de favoriser la participation active, de l'environnement physique dans lequel est organisée l'activité, de la possibilité de l'organiser en présentiel ou en ligne, et de toute restriction pouvant s'appliquer dans votre contexte. Lorsque des participant·e·s expriment le souhait d'agir en soutien à une personne en danger, discutez de comment le faire en toute sécurité.

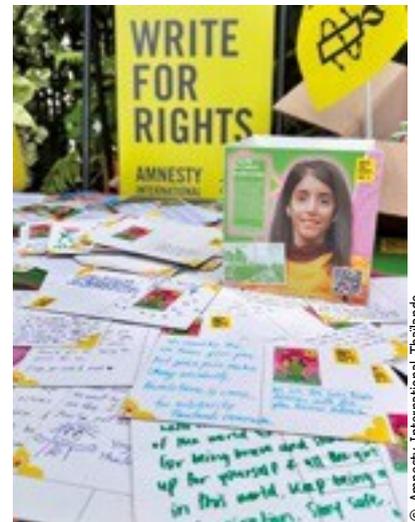
Ces activités reposent sur des **méthodes d'apprentissage participatives**, qui impliquent de donner des informations, mais aussi d'amener les participant·e·s à explorer, discuter, analyser et s'interroger sur les sujets liés aux histoires des personnes et groupes concernés. Elles permettent notamment aux participant·e·s :

DE RENFORCER des savoir-faire et des compétences clés ;

DE SE FORGER leur propre opinion, de poser des questions et d'acquiescer une compréhension approfondie des sujets abordés ;

D'ÊTRE ACTEURS·TRICES de leur apprentissage et d'adapter les discussions en fonction de leurs intérêts, de leurs capacités et de leurs préoccupations ;

DE S'INVESTIR émotionnellement et de développer des valeurs et engagements personnels.



Pétitions et lettres en soutien à Manahel Al Otaibi dans le cadre de l'édition 2024 d'*Écrire pour les droits*.

© Amnesty International - Thaïlande

Découvrez le profil des personnes pour lesquelles nous luttons : amnesty.org/fr/get-involved/write-for-rights/

Pour écrire à l'équipe d'Amnesty International présente dans votre pays, rendez-vous sur www.amnesty.org/fr/countries

Envoyez un message de soutien sur Twitter à @Amnesty en utilisant le hashtag #W4R25

Avant de commencer, si vous ne connaissez pas les méthodes d'apprentissage participatives, nous vous invitons à consulter le **Manuel d'animation** d'Amnesty International, disponible sur amnesty.org/fr/documents/act35/020/2011/fr/

Amnesty International propose des cours en ligne gratuits d'éducation aux droits humains : academy.amnesty.org/learn ainsi que des quiz : <https://share.google/XbBVTsryhr9UNR4rq>

VOS MOTS ONT DU POUVOIR

RÉINSTALLÉ EN SÉCURITÉ

En 2023, le militant Rohingya Maung Sawyeddollah s'est retrouvé en grave danger dans le camp de réfugié·e·s où il vivait au Bangladesh, en raison de son travail en faveur des droits humains. En août 2024, il a obtenu un visa de sortie du territoire bangladais et un visa étudiant lui permettant d'intégrer une université aux États-Unis, ce qui a sans doute été rendu possible par l'importante publicité suscitée par la campagne *Écrire pour les droits* 2023.

« Grâce à cette campagne, j'ai reçu une vague de motivation, de soutien, d'encouragements et de solidarité de la part d'individus et de groupes du monde entier. Cette mobilisation de la communauté internationale m'a donné de l'espoir, car des personnes d'horizons divers se sont unies dans la lutte pour la justice et les droits humains »

Maung Sawyeddollah



© Munir Uz Zaman / AFP via Getty Images

SAUVÉ DU COULOIR DE LA MORT

Rocky Myers, un homme noir présentant une déficience intellectuelle, a passé plus de 30 ans dans le quartier des condamnés à mort en Alabama, aux États-Unis, pour meurtre. Il a été déclaré coupable sur la base de témoignages entachés d'incohérences. Il a été condamné à mort par un juge qui n'a pas tenu compte de la recommandation plus clémentine du jury, une pratique pourtant abolie en Alabama en 2017. Rocky a été mis en avant dans la campagne *Écrire pour les droits* 2023, ce qui a engendré un immense mouvement mondial réclamant à la gouverneure de l'Alabama de le gracier et de commuer sa peine. Une décision en ce sens a été rendue en février 2025. Le combat de Rocky pour la justice n'est pas terminé, car il est toujours sous le coup d'une peine de réclusion à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle, mais il ne vit plus sous la menace d'une exécution.

© DK



« Non seulement cette campagne a sensibilisé le public à l'histoire de Rocky, mais elle l'a fait de sorte à lui rendre hommage en tant que personne, père et grand-père. Je sais que la vague de soutien a été extrêmement précieuse pour Rocky, et savoir qu'autant de personnes se sont senties prêtes à agir est très inspirant »

Miriam Bankston,
membre de l'équipe
juridique de Rocky Myers,
États-Unis

LIBÉRÉE DE PRISON

En septembre 2020, Dorgelesse Nguessan a été arrêtée puis condamnée à cinq ans de prison pour avoir participé à des manifestations pacifiques au Cameroun. Après que son histoire a été mise en avant dans *Écrire pour les droits* 2022, Dorgelesse a été libérée en janvier 2025 et a pu retrouver sa famille.

« Vous nous avez écrit au moment où nous en avons le plus besoin. Mon fils était malade, ma mère était malade. Ma mère avait été très affectée par mon emprisonnement, elle était très affaiblie. La campagne lui a donné de la force. Elle nous a toutes et tous encouragés. Je ne saurais remercier assez Amnesty »

Dorgelesse Nguessan



© DK

À PROPOS DES DROITS HUMAINS

Les droits humains sont les libertés et protections qui appartiennent à chacun-e d'entre nous. Ils reposent sur les principes de dignité, d'égalité et de respect mutuel, indépendamment de l'âge, de la nationalité, du genre, de l'origine ethnique, des convictions et des orientations personnelles.

Ces droits impliquent d'être traité et de traiter les autres de façon équitable, et d'avoir la possibilité de faire ses propres choix dans la vie. Les droits humains sont universels.

Ils appartiennent à toutes et tous, partout dans le monde. Ils sont aussi inaliénables : personne ne peut nous les retirer. De plus, ils sont indissociables et interdépendants : ils ont tous la même importance et sont étroitement liés.

Depuis les atrocités commises pendant la Seconde Guerre mondiale, les instruments internationaux relatifs aux droits humains, à commencer par la Déclaration universelle des droits de l'homme, ont apporté un cadre puissant à la législation nationale, régionale

et internationale, afin d'améliorer la vie de tous les êtres humains. Les droits humains sont des lois que doivent appliquer les autorités. Les droits humains ne sont pas un luxe ou un privilège optionnel dont on ne peut jouir que lorsque cela est pratique. Les gouvernements et les fonctionnaires de l'État ont l'obligation de les respecter, de les protéger et de les concrétiser sur leur territoire, mais aussi à l'étranger, pour toutes et tous.



© ONU

LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME (DUDH)

La DUDH a été rédigée par l'Organisation des Nations unies nouvellement créée, dans les années qui ont immédiatement suivi la Seconde Guerre mondiale. Depuis son adoption, le 10 décembre 1948, c'est sur la DUDH que repose tout le système international des droits humains. Conformément à ce qu'ils ont convenu, tous les pays du monde sont tenus de respecter les principes généraux contenus dans les 30 articles de ce document.

Comme son nom l'indique, il s'agit d'une déclaration d'intention par laquelle tous les États du monde s'engagent à se conformer

à certaines normes dans leur manière de traiter les êtres humains. Les droits humains sont aujourd'hui partie intégrante du droit international : depuis l'adoption de la DUDH, ses principes ont servi de base à l'élaboration de nombreuses lois et de nombreux accords juridiquement contraignants. Ces lois et accords constituent le socle sur lequel s'appuient des organisations comme Amnesty International pour demander aux États de mettre fin aux violations dont les personnes mises en avant dans le cadre d'*Écrire pour les droits* sont victimes.



© Amnesty International Togo

Les militantes et militants d'Amnesty International Togo à l'occasion de l'édition 2024 d'Écrire pour les droits.

DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

 <p>Droits et libertés civils Droit à la vie, droit à la non-discrimination, droit de ne pas subir de torture et de ne pas être réduit·e en esclavage</p>	<p>Article 1 Liberté et égalité en dignité et en droits</p> <p>Article 2 Non-discrimination</p> <p>Article 3 Droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne</p> <p>Article 4 Droit de ne pas être réduit·e en esclavage</p> <p>Article 5 Droit de ne pas être soumis·e à la torture</p>
 <p>Droits juridiques Droit à la présomption d'innocence, à un procès équitable, droit de ne pas être arrêté·e ou détenu·e arbitrairement</p>	<p>Article 6 Protection de la loi pour toutes et tous</p> <p>Article 7 Égalité devant la loi</p> <p>Article 8 Réparation lorsque les droits ont été bafoués</p> <p>Article 9 Pas de détention, d'emprisonnement ni d'exil arbitraires</p> <p>Article 10 Droit à un procès équitable</p> <p>Article 11 Présomption d'innocence</p> <p>Article 14 Droit d'aller dans un autre pays et de demander une protection</p>
 <p>Droits sociaux Droit à l'éducation, droit à des services médicaux, droit au loisir, droit de fonder une famille et d'en prendre soin</p>	<p>Article 12 Droit à une vie privée, à un foyer et à une vie de famille</p> <p>Article 13 Liberté d'habiter et de voyager librement au sein des frontières de l'État</p> <p>Article 16 Droit de se marier et de fonder une famille</p> <p>Article 24 Droit au repos et aux loisirs</p> <p>Article 26 Droit à l'éducation, notamment à un enseignement primaire gratuit</p>
 <p>Droits économiques Droit à la propriété, au travail, au logement, à une retraite, à un niveau de vie suffisant</p>	<p>Article 15 Droit à une nationalité</p> <p>Article 17 Droit à la propriété</p> <p>Article 22 Droit à la sécurité sociale</p> <p>Article 23 Droit de travailler, de toucher un salaire juste et d'adhérer à un syndicat</p> <p>Article 25 Droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé et son bien-être</p>
 <p>Droits politiques Droit de participer au gouvernement de son pays, droit de vote, droits aux libertés de réunion pacifique, d'expression, de conviction et de religion</p>	<p>Article 18 Liberté de croyance (dont la liberté de religion)</p> <p>Article 19 Liberté d'expression et droit de diffuser des informations</p> <p>Article 20 Liberté d'adhérer à des associations et de rencontrer d'autres personnes de manière pacifique</p> <p>Article 21 Droit de participer au gouvernement du pays</p>
 <p>Droits culturels et en matière de solidarité Droit de prendre part à la vie culturelle de la communauté</p>	<p>Article 27 Droit de prendre part à la vie culturelle de la communauté</p> <p>Article 28 Droit à ce que règne un ordre international tel que tous ces droits puissent être pleinement respectés</p> <p>Article 29 Responsabilité de respecter les droits des autres personnes</p> <p>Article 30 Personne ne peut être privé de l'un de ces droits !</p>

ACTIVITÉ

UN ACCÈS SÛR ET DIGNE À L'ÉDUCATION

PRINCIPALES NOTIONS

- Droit à l'éducation
- Droit de l'enfant à la protection
- Droit à la vie, à la survie et au développement
- Droit de ne pas subir de discrimination
- Responsabilité gouvernementale

À PROPOS DE CETTE ACTIVITÉ

Les participant·e·s en apprennent davantage sur les liens entre le droit à l'éducation et de nombreux autres, tels que le droit à la protection, à l'égalité, à la dignité et à la vie. Ils se penchent sur à quoi ressemble une école respectueuse des droits, et découvrent le cas de Unecebo Mboteni, un garçon de trois ans qui a connu une mort tragique en tombant dans les dangereuses latrines à fosse de sa garderie en Afrique du Sud. Les participant·e·s se mobilisent pour exiger la justice et réclamer des comptes pour la mort d'Unecebo.

ÂGE : 12 ANS ET PLUS

TEMPS NÉCESSAIRE

60 minutes – plus le temps nécessaire pour la partie « Agissez ».

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

Les participant·e·s :

- **comprennent** le concept des droits et de la protection de l'enfant au sein du système éducatif ;
- **savent décrire** les conséquences de la violation du droit à la protection dans les écoles en lien avec d'autres droits ;

- **comprennent** que les gouvernements sont responsables de la sécurité à l'école ;
- **en apprennent** davantage sur la campagne d'Amnesty International *Écrire pour les droits* ;
- **écrivent** des lettres de soutien et de solidarité à la famille d'Unecebo Mboteni.

MATÉRIEL

- **Document à distribuer** : Fiche d'inspection (pages 12 à 13)
- **L'histoire d'Unecebo** (page 15)
- **Informations complémentaires** : Le manque de sécurité à l'école (page 14)
- Feuilles de papier, stylos, matériel de dessin et enveloppes (si vous envoyez des lettres)
- Facultatif : la vidéo au sujet d'Unecebo disponible à l'adresse [amnesty.org/fr/w4r-videos](https://www.amnesty.org/fr/w4r-videos)
- Facultatif : Modèles de lettre disponibles à l'adresse [amnesty.org/fr/get-involved/write-for-rights/](https://www.amnesty.org/fr/get-involved/write-for-rights/)

PRÉPARATION

- Imprimez les documents à distribuer pour chaque participant·e/groupe.
- Lisez les informations complémentaires et l'histoire d'Unecebo.
- En fonction de la taille, du niveau de connaissance et des besoins en matière d'apprentissage de votre groupe, vous pouvez ajuster le temps consacré à chaque étape de l'activité, ou donner des consignes plus spécifiques. Organisez bien votre temps à l'avance.

POUR EN SAVOIR PLUS

Le rapport d'Amnesty, *Défaillant et inégalitaire. La situation du système éducatif sud-africain analyse l'accès des enfants à une éducation de qualité en Afrique du Sud* : <https://www.amnesty.org/fr/documents/AFR53/1706/2020/fr/> (synthèse en français), rapport complet en anglais : <https://www.amnesty.org/en/documents/af/53/1705/2020/en/>

AVERTISSEMENT

Cette activité évoque le décès d'un petit garçon dans un environnement scolaire dangereux, qui peut s'avérer difficile à traiter sur le plan émotionnel. L'animateur·trice doit s'interroger sur le caractère approprié ou non des activités pour des enfants et des jeunes, et les adapter en fonction de ce critère. Informez les participant·e·s clairement et à l'avance du sujet de la discussion. Employez un langage qui met l'accent sur l'attention et la justice qu'il nous faut exiger, plutôt que sur des détails choquants. Présentez l'histoire d'Unecebo avec dignité et bienveillance, en insistant sur l'espoir et les actions de solidarité. Évitez de rejeter la responsabilité des conditions dangereuses sur les parents, la population ou la culture du pays. Si de telles idées surviennent au cours de la discussion, redirigez subtilement celle-ci vers les défaillances systémiques et les responsabilités gouvernementales à l'origine de ces situations. Il se peut que certains participant·e·s aient déjà personnellement fait l'expérience d'un manque de sécurité à l'école, de la pauvreté ou du deuil. Prévoyez une courte pause dédiée à des exercices de pleine conscience ou de respiration après l'histoire d'Unecebo, afin d'aider le groupe à se remettre de ses émotions. Gardez à l'esprit que la discussion risque de susciter des sentiments très vifs chez certaines personnes. Donnez aux participant·e·s la possibilité de ne pas prendre une part active aux débats. Incitez les plus jeunes à discuter en privé avec un adulte de confiance s'ils se sentent bouleversés.

1. LE DROIT À L'ÉDUCATION



Commencez par un rapide exercice de réflexion. Lisez ce qui suit à voix haute :

« Chaque enfant a le droit d'aller à l'école et de recevoir une éducation. Cela implique la possibilité d'assister à des cours, mais également de fréquenter une école où il/elle est en sécurité, pris en charge et traité équitablement. À votre avis, qu'est-ce qu'une école doit fournir à ses élèves pour qu'ils puissent apprendre et grandir en toute sécurité et dans la joie ? »

Notez les réponses des participant·e·s sur des feuillets ou au tableau. Si nécessaire, vous pouvez leur poser quelques questions pour les orienter : « Qu'est-ce qui rend une école sûre ? Qu'est-ce qui aide les enfants à être heureux et en capacité d'apprendre ? Qu'est-ce qu'une école peut mettre en place afin que ses élèves restent en bonne santé ? »

Si les participant·e·s découvrent pour la première fois la DUDH, essayez de commencer par construire une compréhension commune de ce qu'est ce document, en utilisant les informations à partir de la page 4.

Expliquez que le droit à l'éducation englobe bien davantage que l'accès à une école ou ce qu'on y apprend. Il est lié à d'autres droits dont les enfants devraient jouir à l'école. Si l'un de ces droits n'est pas respecté, cela peut compliquer l'apprentissage, voire même le rendre dangereux. Par exemple :

- **Si un enfant ne se sent pas en sécurité, il risque d'avoir du mal à se concentrer sur l'apprentissage.**
- **Si l'école ne dispose pas d'eau potable ou de toilettes, cela peut nuire à la santé des enfants et les empêcher complètement d'aller à l'école.**
- **Si l'enseignant·e ne prête attention qu'aux enfants qui parlent la langue majoritaire, les autres risquent de se sentir mis à l'écart et d'avoir des difficultés à suivre.**

En faisant directement référence aux réponses apportées dans le cadre de l'exercice de réflexion précédent, sur ce qui fait la qualité et la sécurité d'une école, présentez brièvement six droits humains en lien avec le droit à l'éducation. Chaque fois que vous mentionnez un droit, reliez-le aux idées qui ont été évoquées par les participant·e·s :

<p>1. Le droit d'être protégé de la violence Les écoles doivent être des espaces sûrs, à l'abri de toute atteinte aux droits humains et de tout préjudice.</p>	<p>2. Le droit à une eau potable et à des installations sanitaires La santé et l'hygiène sont essentielles pour fréquenter l'école et s'y épanouir.</p>
<p>3. Le droit d'exprimer son opinion et d'être entendu Les enfants ont leur mot à dire dans les décisions qui concernent leur scolarité.</p>	<p>4. Le droit de jouer et de se reposer Un parcours éducatif équilibré inclut des temps de pause et de loisirs.</p>
<p>5. Droit de ne pas faire l'objet de discrimination L'enseignement doit être équitable et inclusif pour tous les enfants.</p>	<p>6. Le droit d'apprendre dans sa propre langue et sa propre culture L'enseignement doit respecter l'identité et le contexte dont un enfant est issu.</p>

Unecebo, un petit garçon de trois ans mort noyé à sa garderie, en Afrique du Sud, en avril 2024.

Si vous avez le temps, demandez au groupe de réfléchir aux questions suivantes :

- **Ces droits sont-ils tous respectés de la même manière dans les écoles ?**
- **Selon vous, lesquels de ces droits sont le plus souvent bafoués ?**
- **Qui doit s'assurer que ces droits sont bien respectés ?**



2. SIMULATION D'UNE INSPECTION SCOLAIRE

 20 MINUTES

Lisez ce qui suit à voix haute :

« Le respect des droits de l'enfant à l'école relève de la responsabilité du gouvernement. Celui-ci a l'obligation légale de veiller à ce que tous les enfants bénéficient d'une éducation sûre, équitable et respectueuse de leurs droits. Pour cela, construire des écoles et recruter de bons enseignant·e·s ne suffit pas. Les gouvernements doivent également vérifier de manière active que les établissements scolaires respectent bien les normes relatives à des éléments importants tels que la sécurité, la santé, la qualité et l'inclusion.

L'une des solutions consiste à procéder à des inspections scolaires. Les inspecteur·ice·s sont des fonctionnaires formés, qui visitent les écoles afin de vérifier qu'il s'agit d'espaces adaptés à l'apprentissage et au développement des enfants. Ils s'assurent, entre autres, que les locaux sont sûrs, que le personnel enseignant dispose de tout ce dont il a besoin et que les droits des enfants sont bien respectés. Une école qui n'est pas sûre n'est pas une bonne école. »

Poursuivez en expliquant :

« Dans cette activité, vous allez incarner des inspecteur·ice·s d'école. Votre métier consiste à visiter une école maternelle fictive, appelée Sunny Days. Imaginez que vous traversez et inspectez visuellement l'établissement, où des enfants âgés de deux à cinq ans apprennent et jouent. »

Divisez les participant·e·s en petits groupes et distribuez-leur un exemplaire de la fiche d'observation de l'inspecteur (pages 12 à 13), qui comporte cinq catégories : sécurité et protection, propreté et santé, traitement des enfants, apprentissage et inclusivité, jeu et repos.

Précisez la consigne :

« Tandis que vous menez votre inspection, gardez à l'esprit que chaque catégorie sur laquelle vous enquêtez correspond à un droit humain. Il ne s'agit pas simplement de vérifier qu'une chose est en place, mais si les conditions sont réunies pour garantir la sécurité, la santé et le respect des enfants. Portez votre attention sur les éléments qui témoignent du respect ou non des droits de l'enfant. »

La garderie Little Champions Day Care Centre, dans la province du Cap-Est, en Afrique du Sud.

Demandez aux participant·e·s de s'inspirer de leurs propres idées et de leur propre expérience du milieu scolaire, et de décrire ou d'énumérer deux à trois observations pour chacune des catégories :

- **Que pourriez-vous trouver dans l'école qui indiquerait que ce droit est respecté ?**
- **Quelles observations pourraient être inquiétantes ?**

Au bout de 10 minutes, rassemblez les participant·e·s et demandez à chaque groupe de partager une ou deux observations clés tirées de leur « inspection », en leur posant la question suivante : « Quels sont, selon vous, les points qui nécessitent une attention et une amélioration urgentes ? Pourquoi ? »



3. L'HISTOIRE D'UNECEBO : QUAND L'ÉCOLE N'EST PAS UN ENDROIT SÛR



Expliquez au groupe que vous allez maintenant vous pencher sur ce qui peut arriver lorsqu'une école n'est pas sûre, à travers l'histoire vraie d'un petit garçon appelé Unecebo. La garderie d'Unecebo n'était pas sûre, car pourvue de latrines à fosse. En conséquence, le petit garçon n'y a pas perdu que son éducation, mais également la vie. Tandis que vous accompagnez les participant·e·s tout au long de cette étape de l'activité, insistez sur la dignité, la justice et l'importance de la sécurité des écoles pour tous les enfants.

Commencez par expliquer :

« Nous avons abordé différents droits en lien avec l'éducation. Il en existe un autre, absolument crucial : le droit de chaque enfant à la vie, à la survie et au développement. Il implique que les gouvernements doivent tout faire pour protéger les enfants contre le danger. À la maison, au sein de leurs communautés comme à l'école, les enfants devraient toujours être en sécurité. Lorsqu'une école n'est pas sûre, la vie des enfants s'en trouve menacée. C'est ce qui est arrivé à Unecebo. »

Lisez l'histoire d'Unecebo à voix haute (page 15) et montrez son portrait. Si certaines personnes ne connaissent pas les latrines à fosse, expliquez-leur de quoi il s'agit en utilisant cette définition :

« Les latrines à fosse sont un type de toilettes qui consistent en un trou profond creusé dans le sol, dans lequel tombent toutes les déjections. Certaines latrines à fosse sont dotées d'un siège, mais pour les autres, il s'agit d'un trou à même le sol, au-dessus duquel il faut s'accroupir. Si elles ne sont pas correctement couvertes ou protégées, quelqu'un (et particulièrement un enfant) risque de tomber dedans. »

Laissez les participant·e·s réfléchir en silence un instant. Puis, demandez à quelques volontaires d'exprimer leur ressenti après avoir entendu l'histoire d'Unecebo.

Expliquez que, bien que cette histoire puisse nous rendre tristes ou nous bouleverser, nous en discutons parce que les enfants du monde entier ont droit à des écoles sûres, peu importe qui ils sont ou l'endroit où ils vivent.

- **Selon vous, les enfants devraient-ils avoir à utiliser des latrines à fosse à l'école ? Si oui, pourquoi ? Si non, pourquoi ?**
- **Pensez-vous que l'utilisation de latrines à fosse respecte les droits des enfants ? Si oui, pourquoi ? Si non, pourquoi ?**
- **À qui incombait la responsabilité de veiller à la sécurité de l'école d'Unecebo ? Pourquoi ces personnes n'ont-elles pas agi ?**
- **Que doivent faire les gouvernements pour garantir que cette situation ne se produise plus jamais ?**

Pour répondre à cette dernière question, les participant·e·s pourront suggérer des idées telles que : inspecter régulièrement les établissements scolaires, réparer ou remplacer les installations dangereuses, prendre les plaintes au sérieux, adopter des mesures adéquates face aux risques, améliorer et équilibrer le financement des établissements, renforcer la surveillance et garantir une protection et une sécurité égales pour tous les enfants. Appuyez-vous sur les informations complémentaires (page 14) pour guider les échanges.

Les dangereuses latrines à fosse du Little Champions Day Care Centre dans la province du Cap-Est, Afrique du Sud.



FACULTATIF : Approfondissez le sujet. Si vous avez le temps, servez-vous des questions ci-dessous pour inviter les participant·e·s à mener une réflexion critique sur l'égalité, l'inclusion et l'injustice systémique.

- **À votre avis, pourquoi certaines écoles ont-elles encore des latrines à fosse, tandis que d'autres disposent de toilettes sûres, dotées de chasse d'eau ?**
- **Qui est davantage susceptible d'être écouté et pris au sérieux sur des enjeux de sécurité ? Pourquoi ?**
- **Lors de l'attribution de fonds gouvernementaux destinés à l'éducation, quelles écoles sont susceptibles de bénéficier des meilleures installations ?**
- **Dans un même pays, certains enfants fréquentent des écoles sûres, et d'autres non. Qu'est-ce que cela révèle sur le droit d'être traité justement et équitablement ? Qu'est-ce que cela révèle de la valeur qu'accorde le gouvernement à la vie des enfants ?**

Pour répondre à ces questions, encouragez les participant·e·s à s'interroger sur l'influence de critères tels que le lieu (urbain/rural), la richesse, la race ou l'appartenance ethnique, la pression publique et les priorités du gouvernement. Soulignez que le pouvoir et les privilèges fonctionnent ainsi en pratique : certaines populations sont vues et entendues, tandis que d'autres sont ignorées.

En bas à gauche : *Le Little Champions Day Care Centre, où Unecebo a trouvé la mort.*
 Ci-dessous : *Unecebo Mboteni*
 © DR

Concluez en rappelant que l'histoire d'Unecebo est extrêmement triste et constitue un exemple tragique de ce qui se passe lorsque les droits à l'éducation, à l'égalité, à des installations sanitaires adaptées et à la vie sont bafoués. Il ne s'agit pas d'un accident, mais d'une incapacité à protéger l'ensemble de ces droits. Certains enfants fréquentent des écoles dotées de toilettes sûres et propres. D'autres non. Les enfants eux-mêmes ne sont pas différents, mais le gouvernement sud-africain ne traite pas toutes les écoles, les populations et les enfants de la même manière. Tout comme les parents doivent assurer la sécurité de leurs enfants chez eux, les gouvernements doivent garantir la sécurité de tous les enfants dans les lieux publics, et notamment les écoles, peu importe où ils vivent. L'incapacité du gouvernement à rendre les écoles sûres n'a pas seulement nui à l'éducation d'Unecebo, elle lui a coûté la vie.



4. AGISSEZ



Présentez la campagne d'Amnesty International *Écrire pour les droits* aux participant·e·s et expliquez qu'Amnesty encourage les gens à demander justice pour Unecebo et sa famille, de façon à ce qu'aucun autre enfant ne se trouve en danger à l'école. Vous pouvez donner des exemples des éditions précédentes (page 3) qui montrent le succès que peuvent avoir la rédaction de lettres et d'autres actions. Vous pouvez aussi regarder cette vidéo d'une minute de Moses Akatugba, qui a été libéré du quartier des condamnés à mort grâce aux actions menées dans le cadre de la campagne *Écrire pour les droits* : youtu.be/8cU6EPY5r_c (en anglais uniquement).

Si le temps imparti ne permet pas aux participant·e·s de passer à l'action, encouragez-les à s'organiser pour le faire après coup ou répartissez les actions entre les groupes. Encouragez-les à faire preuve de créativité.

Montrez aux participant·e·s la vidéo d'Unecebo que vous trouverez ici : amnesty.org/fr/w4r-videos

ÉCRIVEZ UNE LETTRE	
<p>Encouragez les participant·e·s à écrire à la ministre sud-africaine de l'Éducation de base en se servant des coordonnées à droite.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Dites à la ministre quelque chose à propos de vous afin de rendre votre lettre plus personnelle. ■ Dites-lui ce qui vous choque dans l'histoire d'Unecebo Mboteni. ■ Dites-lui pourquoi il est important que toutes les écoles disposent de toilettes appropriées et sûres. ■ Demandez-lui de collaborer avec la police nationale sud-africaine afin de mener sans délai une enquête efficace et approfondie sur la mort d'Unecebo Mboteni, et de veiller à ce que les responsables rendent des comptes. 	<p>Ministre de l'Éducation de base Ministry of Basic Education Private Bag X9034 Cape Town, 8000 Afrique du Sud</p> <p><i>Formule d'appel :</i> Madame la Ministre,</p> <p><i>Courriel :</i> Dlanga.S@dbe.gov.za / Vangqa.L@dbe.gov.za Facebook : www.facebook.com/SiviweGwarubeMP X : @Siviwe_G Instagram : siv_gwarube Hashtags : #JusticeForUnecebo #W4R25</p>
TÉMOIGNEZ VOTRE SOLIDARITÉ	
<p>Montrez à la famille d'Unecebo qu'ils ne sont pas seuls dans leur combat pour la justice.</p> <p>Envoyez-leur des messages d'amitié et d'espoir, afin de les encourager à poursuivre leur quête de justice pour Unecebo. Faites preuve de créativité ! Publiez des photos de vos lettres ou des messages vidéos sur vos comptes de réseaux sociaux. Puis, envoyez vos lettres à l'adresse à droite.</p> <p>Voici quelques conseils :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Dites-leur quelque chose à propos de vous afin de rendre votre lettre plus personnelle. ■ Dessinez des petites voitures, avec lesquelles Unecebo aimait jouer. ■ Les parents d'Unecebo parlent anglais et isiXhosa. Voici un exemple de message. ■ Dear Andiswa and Loyiso, we stand with you in your fight for justice for little Unecebo (anglais) ■ Andiswa no Loyiso, sima nani ekulweleni ubulungisa benkwenkwana u Unecebo (isiXhosa) 	<p>Famille d'Unecebo c/o Amnesty International South Africa 97 Oxford Road Saxonwold Johannesburg 2196 Afrique du Sud</p> <p><i>Courriel :</i> campaigns@amnesty.org.za <i>Hashtags :</i> #JusticeForUnecebo #W4R25</p>

DOCUMENT À DISTRIBUER

FICHE D'INSPECTION

NOM DE L'ÉCOLE MATERNELLE : SUNNY DAYS

INSTRUCTIONS :

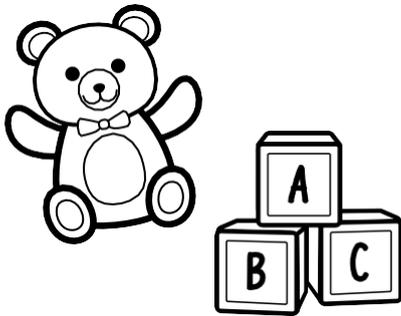
En tant qu'inspecteur·ice, votre travail consiste à observer et à rendre compte de ce que vous voyez :

- Qu'est-ce qui montre que cet endroit est adapté aux enfants ?
- Qu'est-ce qui vous préoccupe ou pose problème ?

Écrivez ou dessinez vos idées pour chaque catégorie. La première est préremplie, pour donner un exemple.

CATÉGORIE 1 : JEU ET REPOS

Les enfants ont-ils du temps et des espaces sûrs pour jouer et se reposer ? Ont-ils le temps de profiter de ces moments de la journée ?



😊 Il y a une salle de sieste avec des petits lits et des couvertures confortables.

😊 Il y a une cour de récréation avec des balles, des blocs de construction et un bac à sable.

😞 Il n'y a pas d'espace à l'ombre à l'extérieur, les enfants risquent donc d'avoir trop chaud quand ils jouent dehors en plein soleil.

CATÉGORIE 2 : SÉCURITÉ ET PROTECTION

Qu'est-ce qui permet de garantir que le bâtiment, les différents espaces et la cour de récréation sont sûrs ? Y a-t-il quoi que ce soit qui risquerait de mettre en danger les enfants ?



CATÉGORIE 3 : PROPRETÉ ET SANTÉ

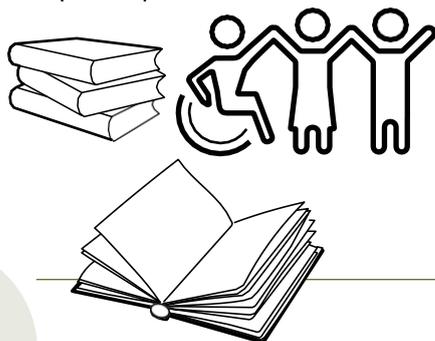
Que fait l'école pour permettre aux enfants de rester en bonne santé ?
Les toilettes, la cantine et les cuisines sont-elles propres et sûres ?

**CATÉGORIE 4 : TRAITEMENT DES ENFANTS**

Les enfants sont-ils traités gentiment et équitablement par les enseignant·e·s et les autres élèves ?
Les enfants se sentent-ils tous bien accueillis ici ? Comment l'école promeut-elle la dignité et le respect ?

**CATÉGORIE 5 : APPRENTISSAGE ET INCLUSIVITÉ**

Tous les enfants parviennent-ils à participer et à apprendre ? Y a-t-il suffisamment de bons supports pédagogiques ? Les enfants risquent-ils de se sentir exclus pour une quelconque raison ?



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

LE MANQUE DE SÉCURITÉ À L'ÉCOLE EST UNE VIOLATION DES DROITS HUMAINS

Chaque enfant a droit à l'éducation, protégé par le droit international, notamment par la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant et la Constitution sud-africaine. Or, ce droit implique davantage que le simple accès à une salle de classe. L'éducation doit être disponible, accessible, satisfaisante et adaptée. Elle doit aussi être sûre. Si les infrastructures scolaires ne sont pas sûres ou que les enfants risquent de faire face à des violences ou à un manque d'hygiène, il devient impossible de garantir le respect du droit à l'éducation.

L'histoire d'Unecebo Mboteni constitue un exemple tragique de ce qu'il se passe lorsque les gouvernements ne remplissent pas leur devoir. Sa mort aurait pu être évitée. Plus triste encore, il ne s'agit pas d'un cas isolé. Il s'est produit dans un pays où les écoles souffrent depuis longtemps d'infrastructures dangereuses, de salles de classe surchargées et de l'absence d'accès à l'eau potable et à des installations sanitaires adéquates.

INÉGALITÉS ET DISCRIMINATION STRUCTURELLES

L'histoire d'Unecebo reflète les profondes inégalités du système éducatif. En Afrique du Sud, de nombreuses écoles, en particulier dans les zones urbaines ou plus aisées, disposent d'infrastructures modernes et de toilettes propres et en bon état. Cependant, d'autres écoles et garderies utilisent des latrines à fosse, ou ne disposent parfois pas de toilettes en service du tout. Ces établissements délaissés accueillent en majorité des enfants noirs, issus de populations historiquement marginalisées. Ces conditions dangereuses reflètent des défaillances systémiques, qui peuvent conduire à des violations des droits des enfants à la vie, à la santé, à la dignité et à l'éducation.

Tous les enfants ont les mêmes droits, peu importe où ils vivent, les moyens de leur famille, leur race, leur appartenance ethnique, leur langue ou tout autre critère. Pourtant, l'histoire d'Unecebo montre comment certains facteurs, tels que la pauvreté, la couleur de peau et l'endroit où l'on vit contribuent à engendrer de dangereuses inégalités au sein du système éducatif. En Afrique du Sud comme dans de nombreux autres pays, les écoles fréquentées par les populations historiquement défavorisées restent négligées, dotées d'infrastructures précaires et peu surveillées par le gouvernement. Cette inégalité de traitement viole le principe d'égalité devant la loi et entraîne une protection bien inférieure de certains enfants. Si les gouvernements ne comblent pas ces écarts, cela perpétue la discrimination et prive les enfants de leur droit à une éducation sûre et digne.

RESPONSABILITÉ GOUVERNEMENTALE

Le droit national et international désigne le gouvernement comme le principal détenteur de obligations chargé de faire en sorte que l'éducation soit sûre, inclusive et équitable. Cela implique de voter des lois, d'allouer des fonds suffisants, de définir des normes nationales et de surveiller les écoles régulièrement. Pour un gouvernement, affirmer que l'éducation est « gratuite » ou « accessible » ne suffit pas ; il doit également s'assurer que les écoles sont sûres et inclusives pour tous les enfants, peu importe l'endroit où ils vivent ou les moyens de leurs familles.

L'incurie démontrée par les autorités s'avère particulièrement préoccupante dans le cadre de la mort d'Unecebo. Le gouvernement sud-africain avait promis d'éliminer les latrines à fosse dans les écoles, mais les progrès dans ce domaine sont lents et irréguliers. La mort d'Unecebo aurait pu être évitée. Il a perdu la vie à cause d'infrastructures dangereuses dans sa garderie et de l'absence de mesures rapides de la part du gouvernement. Les autorités n'ont pas protégé son droit à la vie.



UNECEBO MBOTENI

📍 Afrique du Sud

Unecebo Mboteni était un garçon de trois ans plein d'énergie, qui aimait se faire des amis et jouer avec ses petites voitures. On remarquait tout de suite sa présence dans une pièce.

Le 18 avril 2024, Unecebo est tombé dans les latrines à fosse de sa garderie, dans la province du Cap-Est en Afrique du Sud. Il est mort le lendemain.

Depuis 2018, deux petites filles sont également mortes après un accident similaire dans la province du Cap-Est. Pourtant, la perte tragique de ces jeunes vies n'a pas été un argument suffisant pour éradiquer les latrines à fosses dans les écoles et les garderies.

Malheureusement, en Afrique du Sud, l'éducation d'un enfant dépend encore de l'endroit où il naît, des moyens de sa famille et de la couleur de sa peau. Comme le père d'Unecebo l'a déclaré, « mon fils est mort dans un piège à pauvres ».

Un an plus tard, ni la garderie ni le ministère de l'Éducation de base n'ont contacté la famille pour lui dire si les latrines à fosse avaient été détruites ou pour l'informer de l'avancée de l'enquête sur la mort du petit garçon. La famille cherche à obtenir des réponses sur les circonstances de ce tragique accident, mais en vain.

Unecebo a perdu la vie dans un endroit où il aurait dû être en sécurité.

Sa famille a droit à des réponses.

Demandez justice pour Unecebo Mboteni.

En haut : Les enfants de la garderie continuent d'utiliser les latrines à fosse où Unecebo a trouvé la mort.

Au milieu : Unecebo Mboteni

En bas : Andiswa, la mère d'Unecebo Mboteni.



D' AMNESTY À PROPOS

Amnesty International est un mouvement rassemblant 10 millions de personnes qui fait appel à l'humanité en chacun et chacune de nous et milite pour que nous puissions toutes et tous jouir de nos droits humains. Notre vision est celle d'un monde dans lequel les dirigeants et dirigeantes tiennent leurs promesses, respectent le droit international et sont tenus de répondre de leurs actes. Nous enquêtons et révélons les atteintes aux droits humains, où qu'elles soient commises. En amplifiant les histoires poignantes des personnes avec lesquelles nous travaillons, nous mobilisons des millions de sympathisant-e-s dans le monde entier. Ensemble, nous faisons campagne pour le changement et défendons les militant-e-s sur le terrain. Nous aidons également les gens à revendiquer leurs droits par l'éducation et la formation.

Le travail de l'organisation protège les personnes et leur permet d'avoir prise sur leur propre vie : de l'abolition de la peine de mort et la promotion de la justice climatique et de l'égalité, à la lutte contre la discrimination et la défense des droits des réfugié·e·s et des migrant·e·s. Nous agissons pour traduire en justice les tortionnaires, changer les législations répressives et libérer les personnes emprisonnées uniquement pour avoir exprimé leurs opinions. Nous défendons sans exception celles et ceux dont la liberté ou la dignité est menacée.

AMNESTY INTERNATIONAL EST UN MOUVEMENT MONDIAL DE DÉFENSE DES DROITS HUMAINS. LORSQU'UNE INJUSTICE TOUCHE UNE PERSONNE, NOUS SOMMES TOUS ET TOUTES CONCERNÉ·E·S.

© Amnesty International 2025

Sauf mention contraire, le contenu de ce document est sous licence Creative Commons (Attribution - Utilisation non commerciale - Pas d'Œuvre dérivée 4.0 International)

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/legalcode.fr>

Pour plus d'informations, veuillez consulter la page relative aux autorisations sur notre site :

www.amnesty.org/fr

Lorsqu'une entité autre qu'Amnesty International est détentrice du copyright, le matériel n'est pas sous licence Creative Commons.

Édition originale publiée en 2025 par Amnesty International Ltd Peter Benenson House, 1 Easton Street Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni

Septembre 2025
Index : **POL 32/9527/2025**
Langue originale : **Anglais**

© Amnesty International pour toutes les illustrations sauf indication contraire.

Photos de couverture : © DR
Photo de la quatrième de couverture : © Marieke Wijntjes

amnesty.org/fr

Maquette : Off Colour Design
Assistance éditoriale : Saphia Fleury

**CHANGEZ
LEUR
HISTOIRE**

Des sympathisant-e-s et membres d'Amnesty International participent à Écrire pour les droits 2024.